



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/20
16 mai 2022

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS



COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-dixième réunion
Montréal, 20-23 juin 2022
Points 9(a) et (d) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : BANGLADESH

Le présent document contient les commentaires et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche) PNUD et PNUE

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/1

FEUILLE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
Bangladesh

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE CONTRÔLE
Plan de l'élimination des HCFC (Phase II)	PNUD (principale) et PNUE	81 ^e	67,5 % d'ici 2025

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C groupe I)	Année : 2020	46,53 (tonnes PAO)
---	--------------	--------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2021	
Substance chimique	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale pour le secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123	0,00	0,00	0,01	0,00	0,04	0,04	0,00	0,00	0,04
HCFC-124	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HCFC-141b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HCFC-141b dans le polyol prémélangé importé	0,00	48,4	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48,4
HCFC-142b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HCFC-22	0,00	0,00	0,00	15,40	28,77	0,00	0,00	0,00	44,17

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 – 2010 :	72,65	Point de départ des réductions globales durables :	72,65
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	48,54	Restante :	23,08*

* Excluant la consommation admissible restante de HCFC-141b de 1,03 tonne PAO puisque le gouvernement a imposé une interdiction sur le HCFC-141b en vrac importé.

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2022	2023	2024	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	8,7	4,4	0,00	13,1
	Financement (\$ US)	2 292 000	1 146 000	0	3 438 000
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,00	0,5	0,00	0,5
	Financement (\$ US)	0	136 000	0	136 000

(VI) DONNÉES DU PROJET*		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal		65,39	65,39	47,22	47,22	47,22	47,22	47,22	23,61	s. o.	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		50,86	50,86	47,22	47,22	47,22	30,50	26,50	23,61	s. o.	
Financement convenu (\$ US)	PNUD	Coûts du projet	2 142 405	0	0	0	2 142 405	0	1 071 204	0	5 356 014
		Coûts d'appui	149 968	0	0	0	149 968	0	74 985	0	374 921
	PNUE	Coûts du projet	360 000	0	0	0	0	0	120 400	54 280	534 680
		Coûts d'appui	46 333	0	0	0	0	0	15 496	6 986	68 815
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)	Coûts du projet	2 502 405	0	0	0	0	0	0	0	2 502 405	
	Coûts d'appui	196 301	0	0	0	0	0	0	0	196 301	
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$ US)	Coûts du projet	0	0	0	0	2 142 405	0	0	0	2 142 405	
	Coûts d'appui	0	0	0	0	149 968	0	0	0	149 968	

*Comme reflété dans l'Accord à jour en vue de l'examen à la 90^e réunion en tenant compte du fait que la deuxième tranche prévue à la 86^e réunion en 2020 a été présentée à la 90^e réunion en 2022 et que la troisième tranche initialement prévue pour 2022 sera demandée en 2024.

Recommandation du Secrétariat :	Examen individuel
---------------------------------	-------------------

DESCRIPTION DU PROJET

16. Au nom du gouvernement des Bangladesh, le PNUD à titre d'agence d'exécution principale a présenté une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 2 142 405 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 149 968 \$ US pour le PNUD seulement.² La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2022 à 2024.

Rapport sur la consommation de HCFC

17. Le gouvernement du Bangladesh a rapporté, en vertu du programme du pays, une consommation de 44,21 tonnes PAO de HCFC en 2021, ce qui est environ 39 pour cent inférieur à la valeur de référence pour la conformité. Les données de l'Article 7 pour 2021 n'ont pas encore été déclarées. La consommation de HCFC pour 2017 à 2021 est indiquée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Bangladesh (2017-2021, données de l'Article 7)

HCFC	2017	2018	2019	2020	2021*	Valeur de référence
Tonnes métriques (tm)						
HCFC-22	1 141,40	857,16	875,51	844,97	803,00	825,86
HCFC-123	7,00	3,01	2,50	2,60	2,00	10,50
HCFC-124	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,18
HCFC-141b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193,00
HCFC-142b	6,36	3,18	9,77	0,00	0,00	88,04
(Sous- Total/total) (tm)	1 154,76	863,35	887,72	847,57	805,00	1 120,58
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés*	180	196	310	360	440	-
Tonnes PAO						
HCFC-22	62,78	47,14	48,15	46,47	44,17	45,42
HCFC-123	0,14	0,06	0,05	0,05	0,04	0,21
HCFC-124	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,07
HCFC-141b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21,23
HCFC-142b	0,41	0,21	0,63	0,00	0,00	5,72
(Sous- Total/total) (tonnes PAO)	63,33	47,41	48,84	46,53	44,21	72,65
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés*	19,80	21,56	34,10	39,60	48,4	-

*Données du programme du pays.

18. De 2017 à 2018, la consommation de HCFC-22 a diminué de 24 pour cent et est demeurée à peu près au même niveau de 2018 à 2020; en 2021, la consommation rapportée de HCFC-22 a diminué de 5 pour cent au cours de l'année précédente et était inférieure à la consommation de la valeur de référence de cette substance. La consommation de HCFC-123 a diminué de plus de la moitié de 2017 à 2018 et modérément entre 2019 et 2021. La consommation de HCFC-141b est nulle en raison d'une interdiction sur l'importation de HCFC-141b en vrac depuis janvier 2014; et le HCFC-124 n'a pas été importé depuis 2012. Il n'y a pas eu de consommation de HCFC-142b, qui était utilisé dans le secteur de l'entretien, rapportée depuis 2019. Les réductions globales atteintes s'expliquent par l'application du système d'octroi de permis et de quotas ainsi que par les activités d'assistance technique mises en œuvre dans le cadre du PGEH. Le HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés a continué à augmenter au cours de cette période en raison de la croissance de consommation chez certains producteurs de mousse de polyuréthane (PU).

² Conformément à la lettre du 31 mars 2022 du ministère de l'Environnement du Bangladesh adressée au PNUD.

Rapport de mise en œuvre du programme du pays

19. Le gouvernement du Bangladesh a communiqué des données du secteur de la consommation des HCFC dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme du pays de 2020, et ces données correspondent aux données déclarées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

20. Le PNUD a signalé que la vérification de la consommation de HCFC du pays pour 2018 à 2021 est effectuée virtuellement à l'aide des données en ligne et numériques disponibles en raison des défis associés à la pandémie de COVID-19. Au moment de l'émission du présent document, le rapport n'a pas été présenté. Le PNUD s'attend à ce que le rapport de vérification soit présenté d'ici la fin de juin 2022 et, au plus tard, pas moins de 12 semaines avant la 91^e réunion.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

Cadre juridique

21. Le système de permis et de quotas pour l'importation des HCFC est opérationnel depuis 2013. Les codes du Système harmonisé (SH) concernant tous les SAO sont inclus dans les Règlements modifiés de 2014. Le ministère de l'Environnement, par le biais de l'Unité nationale de l'ozone, établit les quotas annuels d'importation de HCFC, selon la consommation maximale autorisée en vertu de son Accord avec le Comité exécutif. Les quotas sont distribués en fonction des importations précédentes des importateurs et calculés en accord avec la demande pour l'année en cours. Environ deux pour cent des quotas établis sont retenus par l'Unité nationale de l'ozone afin d'amortir des exigences inattendues. L'importation de HCFC-141b en vrac est interdite depuis janvier 2014, après la conversion du HCFC-141b vers la technologie de cyclopentane pour fabriquer la mousse isolante de l'équipement de réfrigération chez Walton High-Tech Industries. L'importation de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés a été enregistrée depuis 2012, même s'il n'y a actuellement pas de règlement qui contrôle son utilisation et son importation.

Secteur de la fabrication

22. La phase II du PGEH comprenait la conversion de cinq entreprises de fabrication de climatiseurs (AC Bazaar Industries Ltd., Elite Hi-Tech, Supreme Air Conditioning Co., Unitech Products, et Walton Hi-Tech Industries) vers la technologie du R-290 pour les appareils allant jusqu'à 1,5 tonne de réfrigération et du HFC-32 pour les appareils de climatisation plus grands (c.-à-d., plus de 1,5 tonne de réfrigération). Le financement prévoit aussi qu'une entreprise de refroidisseurs (Cooling Point Engineering) se convertira à la technologie du HFC-32; au total, les six entreprises devraient éliminer 17,09 tonnes PAO (310,78 tm) de HCFC-22. Quatre des entreprises (AC Bazar, Elite, Unitech et Walton) ont aussi reçu du financement pour des conversions dans la production des échangeurs de chaleur. Les progrès dans la mise en œuvre des projets de conversion sont résumés au tableau 2.

Tableau 2. Progrès dans la mise en œuvre de six projets de conversion dans le secteur de la fabrication des climatiseurs

Entreprise	Substituts	Progrès
AC Bazaar Industries Ltd.	R-290	Le protocole d'accord a été signé en août 2021; le plan de conversion et les spécifications techniques pour les conversions des climatiseurs ont été achevés et l'approvisionnement a été amorcé; la livraison de l'équipement est prévue pour décembre 2022; et le plan de conversion pour la production des échangeurs de chaleur est actuellement en préparation.
Elite Hi-Tech	R-290	Le protocole d'accord a été signé en août 2021; le plan de conversion et les spécifications techniques pour les conversions des climatiseurs ont été achevés et l'approvisionnement a été amorcé; la livraison de l'équipement est prévue pour octobre 2022; et le plan de conversion pour la production

Entreprise	Substituts	Progrès
		des échangeurs de chaleur est actuellement en préparation.
Supreme Air-Conditioning Co.	R-290	Le protocole d'accord a été signé en août 2021; le plan de conversion et les spécifications techniques pour les conversions des climatiseurs ont été achevés et l'approvisionnement a été amorcé; la livraison de l'équipement est prévue pour décembre 2022.
Unitech Products	R-290	Le protocole d'accord a été signé en août 2021; le plan de conversion et les spécifications techniques pour les conversions des climatiseurs ont été achevés et l'approvisionnement a été amorcé; la livraison de l'équipement est prévue pour décembre 2022; et le plan de conversion pour la production des échangeurs de chaleur est actuellement en préparation.
Walton Hi-Tech Industries	R-290/HFC-32	Le protocole d'accord a été signé en août 2021; le plan de conversion et les spécifications techniques pour les conversions des climatiseurs ont été achevés et l'approvisionnement a été amorcé; la livraison de l'équipement est prévue pour octobre 2022; et pour la conversion de la production des échangeurs de chaleur, l'équipement a été acquis et sera livré d'ici octobre 2022.
Cooling Point Engineering	HFC-32	Le protocole d'accord a été signé en août 2021; le plan de conversion et les spécifications techniques pour les conversions des climatiseurs ont été achevés et l'approvisionnement a été amorcé; la livraison de l'équipement est prévue pour décembre 2022.

Secteur de l'entretien des appareils de réfrigération

23. L'accord avec le gouvernement du Bangladesh n'a été signé qu'en décembre 2021 en raison de retards administratifs. Les activités prévues pour ce secteur ont été profondément affectées par le retard dans la signature de l'accord et par les restrictions liées à la COVID-19, puisque les activités nécessitent une coordination institutionnelle et des travaux sur le terrain ainsi que des rassemblements physiques de nombreuses personnes pour la formation. Le PNUE discute avec l'UNO et d'autres parties prenantes d'un plan de mise en œuvre accélérée pour rattraper ces retards.

Unité de mise en œuvre et de suivi de projet (PMU)

24. La PMU a été formellement mise sur pied pour la phase II afin de contribuer à la mise en œuvre et au suivi des activités. Les activités liées à la PMU comprenaient la formation des comités pertinents pour appuyer la mise en œuvre de la phase II, la désignation d'un directeur de projet national, la tenue d'un atelier de lancement avec 98 participants (dont 16 femmes) et plusieurs réunions avec les parties prenantes. Un expert de la conception et de la sécurité a été recruté et a commencé à travailler avec les six entreprises de fabrication. Les coûts de la PMU engagés depuis la première tranche sont présentés au tableau 3.

Tableau 3. Allocation et décaissement des fonds pour l'unité de mise en œuvre et de suivi du projet

Détails	Approuvés durant la première tranche (\$ US)	Décaissés depuis la première tranche
Mise en œuvre et coordination du projet (coût de l'effectif, ordinateurs et appareils électroniques de bureau, meubles et équipement, articles de papeterie et d'impression, coûts de communication, coûts généraux et de fonctionnement)	123 039	54 792
Suivi de projet (consultants/experts de projets et frais de déplacement pour les visites périodiques sur les sites des entreprises pour suivre les progrès)	32 500	3 702
Politiques et règlements (ateliers avec les parties prenantes, consultations et réunions)	14 000	3 635
Accroissement de la capacité	5 000	-
Total	174 539	62 129

État du décaissement des fonds

25. En mars 2022, sur les 2 502 405 \$ US approuvés à ce jour (2 142 405 \$ US pour le PNUD et 360 000 \$ US pour le PNUE), 798 567 \$ US (32 pour cent) ont été décaissés (797 792 \$ US pour le PNUD et 775 \$ US pour le PNUE). Le solde de 1 703 838 \$ US sera décaissé d'ici décembre 2023.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

26. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juillet 2022 et décembre 2024 :

- (a) Continuer la conversion de cinq entreprises de fabrication de climatiseurs et d'une entreprise de refroidisseurs vers la technologie convenue (R-290 et HFC-32); achever l'acquisition de l'équipement, l'installation, les modifications d'usine et les nouvelles procédures normalisées d'exploitation, et commencer la mise en œuvre des essais de production (PNUD) (1 967 866 \$ US, plus 1 232 203 \$ US de la tranche précédente);
- (b) Réaliser sept ateliers d'accroissement de la capacité pour un total de 140 agents des douanes et d'application de la loi; intégrer la formation sur le PGEH au programme de formation nationale (PNUE) (21 000 \$ US de la tranche précédente);
- (c) Organiser 40 ateliers pour former un total de 1 600 techniciens en réfrigération et climatisation sur les bonnes pratiques d'entretien; élaborer des codes de pratique pour les techniciens en réfrigération et climatisation; concevoir un régime de certification pour les techniciens en réfrigération et climatisation et mener des formations pilotes (PNUE) (241 225 \$ US de la tranche précédente);
- (d) Réviser et mettre à jour les normes de sécurité pour les frigorigènes inflammables et concevoir des documents promotionnels (PNUE) (35 000 \$ US de la tranche précédente);
- (e) Mettre au point l'approvisionnement de six identificateurs de frigorigènes et de trois ensembles d'équipement de formation pour les autorités douanières et les ateliers de formation (PNUE) (41 000 \$ US de la tranche précédente);
- (f) Réaliser des activités de sensibilisation et d'information comprenant la production de deux vidéos de sensibilisation; 10 000 dépliants, fiches d'information, brochures et affiches; 4 500 manuels de formation en réfrigération et climatisation; 500 manuels de formation pour les douanes; 5 000 dossiers de séminaires; et la distribution de documents comprenant 150 manuels pour les douanes; 1 500 manuels de formation en réfrigération et climatisation et environ 2 000 autres documents d'information (PNUE) (21 000 \$ US de la tranche précédente);
- (g) Suivre la mise en œuvre du projet : la PMU organisera deux réunions annuelles du comité directeur de projet; poursuivra l'embauche d'un expert en conception de produit pour valider et vérifier les projets de conversion de chaîne ainsi que pour effectuer en continu le suivi et les rapports du projet (PNUD) (174 539 \$ US, plus 112 410 \$ US de la tranche précédente).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Cadre juridique

27. Le gouvernement du Bangladesh a déjà émis des quotas d'importation des HCFC pour 2022 à 47,22 tonnes PAO (858 tm) ce qui est cohérent avec la cible fixée dans son Accord avec le comité exécutif et la cible autorisée en vertu du Protocole de Montréal.

28. Lorsqu'il a été interrogé au sujet de l'engagement du gouvernement à interdire la fabrication de climatiseurs fonctionnant au HCFC-22 (capacité de refroidissement allant jusqu'à 1,5 tonne de refroidissement) à partir du 1^{er} janvier 2024, le PNUD a indiqué au Secrétariat que le gouvernement du Bangladesh confirme son intention d'adopter et de mettre en application l'interdiction; il est toutefois pleinement conscient des répercussions que la COVID-19 a eues sur l'économie. Le gouvernement propose désormais de commencer l'interdiction le 31 décembre 2024. Le PNUD a ajouté que l'ébauche de l'interdiction est en cours de rédaction et fait certainement l'objet de discussions avec les parties prenantes concernées. Le Bangladesh prévoit modifier ses Règlements de contrôle des SAO actuels pour réaliser cet engagement. Il existe déjà une disposition interdisant de fabriquer des climatiseurs fonctionnant au HCFC-22 pour les six entreprises de fabrication de climatiseurs financées dans le cadre du PGEH dans le protocole d'entente signé avec le gouvernement du Bangladesh, qui entrera en vigueur après l'achèvement des projets de conversion.

Rapport sur la consommation de HCFC

29. La deuxième tranche de la phase II du PGEH exige la présentation d'un rapport de vérification sur la consommation des HCFC pour 2018 à 2021. En prenant note du retard dans l'achèvement de ce rapport en raison de la nécessité de confirmer les données grâce à des vérifications sur le terrain et à des consultations avec les parties prenantes, y compris des visites physiques à l'UNO et aux autorités douanières, et en prenant note que la consommation de HCFC pour 2021 est de 39 pour cent inférieure à la valeur de référence, le Secrétariat recommande, en vue de l'examen du comité exécutif, d'approuver cette demande de financement de tranche conformément à la décision 72/19(b)³ et sans établir de précédent, étant entendu que :

- (a) Le trésorier se fera demander de transférer les fonds approuvés au PNUD, uniquement après la réception par le Secrétariat du rapport de vérification confirmant que le pays est conforme;
- (b) Le PNUD s'est engagé à remettre le rapport de vérification au plus tôt en juin 2022, et au plus tard 12 semaines avant la 91^e réunion;
- (c) Les recommandations comprises dans le rapport de vérification seront traitées pendant la mise en œuvre de la deuxième tranche et les mesures mises en œuvre à cette fin seront comprises dans le rapport périodique de la phase II du PGEH qui sera présenté avec la demande du pays pour la troisième tranche;

³ La décision 72/19(b) stipule que si le rapport de vérification n'est pas prêt à temps, le transfert des fonds approuvés aux agences ne se produira qu'après la réception par le Secrétariat du rapport de vérification confirmant que le pays est conforme.

- (d) Dans le cas peu probable d'une non-conformité du gouvernement du Bangladesh à son Accord avec le comité exécutif, des mesures pertinentes seront prises par le comité exécutif.

30. Le PNUD a précisé que la consommation de HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés a lieu dans les petites entreprises et les microentreprises qui fabriquent des produits d'isolation thermique et qui n'ont pas les moyens techniques ou financiers de se convertir. Il y a eu une demande accrue au Bangladesh pour les utilisations d'isolation thermique et même si ce secteur a été affecté par la pandémie de COVID-19, il a commencé à se rétablir. Le gouvernement continue de surveiller l'utilisation de cette substance et il mène des consultations avec les importateurs et les entreprises consommatrices pour comprendre leurs besoins selon les utilisations, pour déterminer les options de technologies de remplacement et pour proposer un mécanisme adéquat pour remédier à cet usage précis.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

31. Le Secrétariat a pris note des progrès réalisés dans le volet du secteur de la fabrication de la phase II du PGEH en dépit de la pandémie de COVID-19 qui a entraîné des retards au commencement de la mise en œuvre du projet. Il y a toutefois eu très peu de progrès dans la mise en œuvre des activités pour le volet du secteur de l'entretien en raison des restrictions liées à la COVID-19 concernant les déplacements et les réunions en personne, ainsi que des retards administratifs dans les procédures gouvernementales afin de lancer les activités, ce qui a désormais été résolu.

32. Malgré ces défis, la demande pour l'approbation de la deuxième tranche est conforme aux conditions pour débloquer les fonds en fonction des importants progrès globaux et du décaissement de plus de 20 pour cent des fonds approuvés dans la tranche précédente (un niveau de décaissement de 32 pour cent a été atteint); cependant, un montant considérable des fonds reste de la première tranche (1,8 M\$ US, sur les 2,5 M\$ US approuvés). En fonction de cette information fournie par le PNUD, il a été relevé que pour le secteur de la fabrication, la plupart des fonds ont déjà été engagés et, par conséquent, ne sont pas disponibles pour financer de nouvelles activités, et l'approbation de la demande pour la deuxième tranche soutiendra le gouvernement du Bangladesh pour continuer de mettre en œuvre les conversions dans les entreprises bénéficiaires. Les activités du PNUE dans le secteur de l'entretien continueront d'être mises en œuvre avec le solde des fonds de la tranche précédente; il n'y a pas de financement pour les activités dans le secteur de l'entretien qui provient de la tranche demandée.

Secteur de la fabrication

33. Le Secrétariat a indiqué que dans les données du programme du pays de 2020 et 2021, il y a des importations élevées de R-410A qui sont rapportées, ce qui compromet les conversions vers le R-290 et le HFC-32 qui sont réalisées par les entreprises bénéficiaires. Le PNUD a expliqué qu'il y a eu une demande accrue pour des produits énergétiquement efficaces au pays, ce qui a entraîné une augmentation de la consommation de R-410A pour l'ensemble du secteur. Cette consommation est attribuée à d'autres entreprises fabriquant des appareils de climatisation qui ne sont pas admissibles dans le cadre de la phase II du PGEH, ainsi qu'aux entreprises bénéficiaires dont les activités de conversion sont actuellement en cours et n'ont pas encore été achevées.

34. Le PNUD a précisé que l'utilisation du R-410A dans les entreprises bénéficiaires sert à affronter la demande du marché pendant que les modifications d'usine liées aux conversions sont réalisées pour permettre la fabrication sécuritaire de produits avec le R-290 et le HFC-32. Selon le PNUD, il y a peu de risques que cette utilisation puisse nuire à la conversion vers des technologies de remplacement pour les raisons suivantes : i) le coût de ces solutions de remplacement est inférieur au R-410A; ii) l'expérience démontre que les produits fonctionnant au R-290 et au HFC-32 égaleront ou surpasseront les gains en efficacité énergétique obtenus avec les produits du R-410A; et iii) le gouvernement s'est engagé à mettre en place le cadre juridique qui appuiera l'adoption des solutions de remplacement sélectionnées. Le

gouvernement du Bangladesh et le PNUD continuent de suivre la situation pour s'assurer que la conversion a lieu efficacement.

Secteur de l'entretien des appareils de réfrigération

35. En précisant le taux de décaissement nul de la première tranche, le PNUE a expliqué que l'accord avec le gouvernement du Bangladesh n'a été signé qu'en décembre 2021 en raison de retards administratifs et que le premier versement est en cours de traitement. Le PNUE a aussi expliqué que les activités du secteur de l'entretien, comme les programmes de formation, ont largement besoin d'avoir lieu en personne; les formations virtuelles pour les techniciens, bien qu'elles aient été explorées, se sont avérées difficiles et moins efficaces. Par conséquent, les restrictions du gouvernement liées à la COVID-19 ont sévèrement affecté la mise en œuvre des activités dans le secteur de l'entretien. Le PNUE collabore étroitement avec l'UNO pour mettre en œuvre un plan de travail accéléré pour les activités retardées, ce qui comprend les formations et d'autres réunions en mode hybride afin de permettre de meilleures activités d'accroissement de la capacité et des exercices pratiques. Ces activités devraient être lancées aussitôt que la plupart des restrictions seront levées. Le PNUE a également présenté un plan révisé de mise en œuvre du projet pour les activités du secteur de l'entretien qui seront achevées d'ici le 31 décembre 2023.

36. Les activités qui impliquent l'acquisition d'équipements sont également priorisées puisque ces équipements sont nécessaires pour appuyer les activités de formation, mais le PNUE est pleinement conscient que la chaîne d'approvisionnement mondiale continue d'affronter des défis qui pourraient retarder la livraison.

Révision de l'Accord de la phase II du PGEH

37. En vue de la redistribution de la deuxième tranche de 2020 à 2022 et de la troisième tranche de 2022 à 2024, l'Appendice 2-A de l'Accord entre le gouvernement du Bangladesh et le comité exécutif a été mis à jour et le paragraphe 17 a été ajouté pour indiquer que l'Accord à jour a préséance sur celui convenu à la 81^e réunion, tel que présenté dans l'Annexe I du présent document. L'accord à jour complet sera joint au rapport final de la 90^e réunion.

Mise en œuvre de la politique sur les sexes

38. En accord avec la décision 84/92(d)⁴, pendant la mise en œuvre de la première tranche, le personnel de l'UNO et de la PMU a participé à un atelier régional sur l'intégration des sexes et la politique du Fonds multilatéral, organisé par le PNUD. Le gouvernement du Bangladesh, pendant la mise en œuvre de la deuxième tranche, examinera les mesures concernant l'intégration des sexes et l'équité dans la mesure du possible afin d'encourager l'engagement entier des femmes dans les différentes étapes de la mise en œuvre du projet, comme la planification, les politiques et la prise de décision, les capacités consultatives, le suivi et l'évaluation. L'UNO recueillera des données désagrégées sur les sexes, lorsque possible, pour les activités du PGEH.

Durabilité de l'élimination des HCFC

39. Le gouvernement du Bangladesh mettra en place des règlements qui comprennent une interdiction sur l'utilisation du HCFC-22 dans la fabrication des appareils de climatisation jusqu'à 1,5 tonne de réfrigération afin d'appuyer le secteur de la fabrication des appareils de climatisation dans l'achèvement des activités de conversion dans les entreprises bénéficiaires, au plus tard le 1^{er} janvier 2025, révisés par rapport à l'échéancier initial du 1^{er} janvier 2024 en raison des retards dans l'achèvement de la conversion dans le secteur de la fabrication des appareils de climatisation. Actuellement, l'interdiction sur l'importation

⁴ La décision 84/92(d) demandait aux agences bilatérale et d'exécution d'appliquer une politique opérationnelle sur l'intégration des sexes tout au long du cycle du projet.

et l'utilisation du HCFC-141b pur a assuré une consommation nulle. L'importation du HCFC-141b dans les polyols prémélangés nécessite des mesures réglementaires supplémentaires afin d'atténuer la consommation; cependant, le gouvernement mène des consultations afin de proposer un mécanisme adéquat pour remédier à cette utilisation précise et continue en même temps de surveiller l'importation de cette substance.

Conclusion

40. Le gouvernement du Bangladesh continue de mettre en œuvre efficacement son système d'octroi de permis et quotas sur l'importation et l'exportation des HCFC, achevant la conformité avec sa consommation de HCFC selon les données rapportées en vertu du rapport de 2021 sur la mise en œuvre du programme du pays. En dépit des difficultés liées aux restrictions imposées par la pandémie de COVID-19, la conversion de six entreprises vers le R-290 et le HFC-32 progresse, et les équipements seront livrés d'ici la fin de l'année en cours. Le gouvernement s'est également engagé à assurer le soutien pour la fabrication des appareils de climatisation alors qu'il fait la transition vers des substituts à faible potentiel de réchauffement de la planète et vers une mise en œuvre accélérée des activités d'assistance technique retardées dans le secteur de l'entretien, y compris l'exploration d'activités hybrides pour les programmes de formation. Le taux de décaissement pour la première tranche a dépassé le seuil de décaissement de 20 pour cent. Comme le rapport de vérification n'a pas pu être terminé et présenté au moment de l'émission du présent document en raison des événements imprévus associés à la pandémie de COVID-19, le PNUD s'est engagé à présenter le rapport de vérification au Secrétariat au plus tôt en juin 2022 et au plus tard 12 semaines avant la 91^e réunion. En raison du retard dans la présentation de la deuxième tranche de la phase II du PGEH, qui était prévue pour 2020, le gouvernement du Bangladesh, par le biais du PNUD comme agence d'exécution principale, demande de reporter la troisième tranche qui était prévue pour 2022 à la première réunion du Comité exécutif de 2024; cela permettra au pays de mettre en œuvre les activités de la deuxième tranche lorsqu'elles seront approuvées ainsi que les activités restantes de la tranche précédente en fonction du plan de travail à jour présenté.

RECOMMANDATION

41. Le Comité exécutif pourrait envisager :

(a) De prendre note :

- (i) Du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Bangladesh;
- (ii) Que le Secrétariat du Fonds a mis à jour l'Accord entre le gouvernement du Bangladesh et le comité exécutif, comme contenu dans l'Annexe I du présent document, particulièrement : L'Appendice 2-A, basé sur l'échéancier révisé de la tranche en raison des retards de mise en œuvre, et le paragraphe 17 ajouté pour indiquer que l'Accord à jour a préséance sur celui convenu à la 81^e réunion.

(b) D'approuver la deuxième tranche de la phase II du PGEH pour le Bangladesh, ainsi que les plans de mise en œuvre de la tranche correspondants pour 2022 à 2024, pour la somme de 2 142 405 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 149 968 \$ US pour le PNUD, étant entendu que :

- (i) Le trésorier se fera demander de transférer les fonds approuvés au PNUD, uniquement après la réception et la révision par le Secrétariat du rapport de vérification, en accord avec la décision 72/19(b);

- (ii) Le PNUD s'est engagé à remettre le rapport de vérification d'ici la fin de juin 2022 et au plus tard 12 semaines avant la 91^e réunion;
- (iii) Les recommandations comprises dans le rapport de vérification seront traitées pendant la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du PGEH et les mesures mises en œuvre à cette fin seront comprises dans le rapport périodique de la deuxième tranche de la phase II du PGEH qui sera présenté avec la demande pour la troisième tranche;
- (iv) Dans le cas où le rapport de vérification confirmerait que le Bangladesh n'est pas conforme au Protocole de Montréal et à son Accord avec le comité exécutif, le Secrétariat informera le comité exécutif afin que des mesures pertinentes, entre autres l'application de la clause de pénalité, soient examinées à la 91^e réunion.

Annexe I

**TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD MIS À JOUR
ENTRE LE GOUVERNEMENT DU BANGLADESH ET LE COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES
HYDROFLUOROCARBURES CONFORMÉMENT À LA DEUXIÈME PHASE
DU PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC**

(Les changements apparaissent en caractères gras)

17. Le présent accord mis à jour remplace l'accord conclu entre le gouvernement du Bangladesh et le Comité exécutif à la 81^e réunion du Comité exécutif.

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	
1.1	Calendrier de réduction des substances du Groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	65,39	65,39	47,22	47,22	47,22	47,22	47,22	23,61	n.a.	
1.2	Consommation maximale admissible des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	50,86	50,86	47,22	47,22	47,22	30,50	26,50	23,61	n.a.	
2.1	Financement convenu pour l'agence principale (PNUD) (\$ US)	2.142.405	0	0	0	2.142.405	0	1.071.204	0	5.356.014	
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$ US)	149.968	0	0	0	149.968	0	74.985	0	374.921	
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (PNUE) (\$ US)	360.000	0	0	0	0	0	120.400	54.280	534.680	
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$ US)	46.333	0	0	0	0	0	15.496	6.986	68.815	
3.1	Financement total convenu (\$ US)	2.502.405	0	0	0	2.142.405	0	1.191.603	54.280	5.890.694	
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	196.301	0	0	0	149.968	0	90.481	6.986	433.736	
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	2.698.706	0	0	0	2.292.374	0	1.282.084	61.266	6.334.430	
4.1.1	Élimination totale du HCFC-22 convenue à réaliser en vertu de l'accord (tonnes PAO)										18,86
4.1.2	Élimination du HCFC-22 à réaliser dans le cadre de projets approuvés à la phase précédente (tonnes PAO)										3,48
4.1.3	Consommation admissible restante de HCFC-22 (tonnes PAO)										23,08
4.2.1	Élimination totale du HCFC-141b convenue à réaliser en vertu de l'accord (tonnes PAO)										0,0
4.2.2	Élimination du HCFC-141b à réaliser dans le cadre de projets approuvés à la phase précédente (tonnes PAO)										20,2
4.2.3	Consommation admissible restante de HCFC-141b (tonnes PAO) *										1,03
4.3.1	Élimination totale du HCFC-142b convenue à réaliser en vertu de l'accord (tonnes PAO)										5,15
4.3.2	Élimination du HCFC-142b à réaliser dans le cadre de projets approuvés à la phase précédente (tonnes PAO)										0,57
4.3.3	Consommation admissible restante de HCFC-142b (tonnes PAO)										0,00
4.4.1	Élimination totale du HCFC-123 convenue à réaliser en vertu de l'accord (tonnes PAO)										0,00
4.4.2	Élimination du HCFC-123 à réaliser dans le cadre de projets approuvés à la phase précédente (tonnes PAO)										0,21

Ligne	Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
4.4.3	Consommation admissible restante de HCFC-123 (tonnes PAO)									0,00
4.5.1	Élimination totale du HCFC-124 convenue à réaliser en vertu de l'accord (tonnes PAO)									0,00
4.5.2	Élimination du HCFC-124 à réaliser dans le cadre de projets approuvés à la phase précédente (tonnes PAO)									0,07
4.5.3	Consommation admissible restante de HCFC-124 (tonnes PAO)									0,00

Date d'achèvement de la phase I selon l'accord de la phase I: 1^{er} janvier 2018

* La consommation de HCFC-141b est nulle puisque le gouvernement a interdit l'importation du HCFC-141b en vrac.